

# Plan d'action POUR UN MILIEU SAIN ET SÉCURITAIRE

## À notre école

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école, ni dans les autobus scolaires, ni par le biais de l'électronique.

Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, les élèves doivent le déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement.

Toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit les déclarer. Chacun a le droit d'être protégé et le devoir de protéger les autres.

## Nos résultats

En 2020-2021 nous avons mis l'emphase sur la gestion des émotions et le développement des habiletés sociales. À la suite du confinement de janvier, nous étions à même de constater que plusieurs élèves avaient besoin d'aide pour recommencer à composer avec les contraintes et les frustrations inhérentes à la vie sociale.

Nous avons donc ajouté des heures d'éducatrice spécialisée pour travailler ces éléments dans la classe, mais également sur la cour de récréation et lors des transitions.

## Portrait de la situation

À la suite de l'analyse de la situation de notre école, nous constatons que la majorité de nos élèves se sentent en sécurité à l'école. Cependant, bien qu'il y ait peu de situations d'intimidation, la moitié des élèves qui en ont été victimes lors du sondage de 2018 l'ont révélé aux adultes de l'école. La violence verbale était, à ce moment, la forme de violence la plus présente. Cependant, nous constatons une nette amélioration au niveau de la violence physique. En 2010, elle était au 1<sup>er</sup> rang, aujourd'hui elle est au dernier. La mise en place de moyens concrets lors des récréations demeure positive pour plusieurs de nos élèves victimes. La prise de position claire du personnel de l'école sur le refus d'intimidation est reconnue par la majorité des élèves de l'école.

### Priorité(s)

Nous poursuivons les actions du plan de lutte, dont les activités récompenses, parascolaires et thématiques qui favorisent le sentiment d'appartenance à l'école. Nous porterons une attention plus particulière à la violence verbale et à la cour de récréation. Les différentes façons de dénoncer sont enseignées aux élèves (formulaire en ligne, billet de dénonciation, dénoncer de vive voix). L'enseignement des habiletés sociales se fait à tous les niveaux et le volet « électronique » est ajouté en 6<sup>e</sup> année.



moi  
j'agis

## Définitions

### CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

### VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

### INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

## Nos actions pour prévenir la violence et l'intimidation

- Récréations organisées ;
- Présence et accompagnement des éducatrices spécialisées sur la cour de récréation ;
- Nomination par les pairs des élèves s'impliquant positivement lors des récréations (activité récompense).
- Implication de la police de Lévis (ateliers d'animation en classe) et interventions spontanées;

## Nos actions si on constate un geste de violence ou d'intimidation

### Au moment où le geste est observé :

L'adulte témoin, rencontre l'élève victime afin d'obtenir sa version des faits.

L'adulte témoin peut référer à la direction de l'école, à la TES école ou encore à un professionnel de l'école afin de prendre le relais immédiat.

Rencontre de ou des élèves acteurs.

### Mesures de soutien et d'encadrement :

Protection de l'élève victime (par exemple : surveillance plus accrue des adultes, récréation intérieure accompagné ou non d'élèves).

Application des conséquences pour le ou les auteurs.

Rencontre –discussion auprès des élèves témoins non-actifs.

VIOLENCE ET  
INTIMIDATION  
**100%**  
PRÉVENTION  
INTERVENTION

### Sanctions possibles :

L'auteur de violence ou d'intimidation s'expose à des sanctions disciplinaires comme prévu dans les règles de conduite de l'école. Celles-ci seront choisies selon le contexte et la gravité. Les parents de l'auteur de violence ou d'intimidation seront sollicités pour collaborer à la recherche de solutions et, tout comme leur enfant, devront prendre des engagements pour

### Suivi :

Lorsqu'un événement d'intimidation est déclaré, nous nous assurons d'appliquer le système 2-1-1. (Vérification que l'intimidation a cessé 2 jours suivant l'intervention, 1 semaine plus tard et finalement 1 mois plus tard).

## Moyens pour dénoncer ou signaler une situation

L'élève peut demander l'accès aux intervenants de l'école dès qu'il en ressent le besoin.

Dans le cadre du sondage sur l'intimidation et la violence en février dernier, les enfants devaient tous remplir un coupon afin d'avoir accès à un adulte de l'école s'ils en ressentaient le besoin. Étant obligatoire à tous, certains élèves ont verbalisé que cette démarche avait été plus facile ainsi.

Pour signaler une situation dans le transport scolaire : (418) 838-8310 poste 27739 (ASSEZ)  
(418) 888-0500 (sans frais pour Lotbinière)

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

### Dénoncer ou signaler

ce n'est pas « **STOOLER** »

Les parents ou les élèves majeurs peuvent obtenir une assistance auprès de la personne désignée par le centre de services scolaire : [intimidation@csnavigateurs.qc.ca](mailto:intimidation@csnavigateurs.qc.ca)

Plan d'action  
**Pour un milieu  
sain et sécuritaire**



Centre  
de services scolaire  
des Navigateurs

Québec